

3E ANNÉE : LA MOBILITÉ

La 3^e année du diplôme est dite de mobilité. Les étudiants peuvent choisir entre deux formes de mobilité :

- une **mobilité académique**, déclinée en deux semestres à l'étranger dans deux universités partenaires différentes, ou en une année entière passée au sein de la même université.
- une **mobilité mixte**, qui allie un semestre académique dans une université étrangère à une expérience professionnelle au travers d'un stage de 16 semaines minimum.

Avec plus de 150 partenariats, Sciences Po Toulouse permet à ses étudiants de participer à des programmes d'échanges avec des universités du monde entier (comme le CREPUQ, programme de mobilité des étudiants vers le Québec). En Europe, les partenariats relèvent essentiellement du programme Erasmus+

Voir la liste des universités partenaires :

[Erasmus +](#) [Hors Erasmus](#)

Un **Forum de la mobilité** est organisé chaque année en octobre pour présenter la mobilité aux étudiants de 2^e année et les accompagner dans la définition de leur projet. A cette occasion, des étudiants de 4^e année, de retour de mobilité, viennent partager leur expérience avec eux.

La mobilité académique

Le semestre ou l'année à l'étranger reposent sur un programme de formation que l'étudiant s'engage à suivre dans l'université ou les universités d'accueil.

La formulation des vœux de mobilité académique et la sélection des étudiants ont lieu au premier semestre de la 2^e année. Certaines universités effectuent elles-mêmes la sélection des candidatures (CREPUQ, Canada, Australie, Etats-Unis, Australie, Royaume-Uni) et communiquent les résultats tardivement (en juin). De même, certaines destinations, très demandées, supposent un examen des dossiers et une sélection (notamment niveau de langue) de la part de l'université d'accueil.

La mobilité mixte

Le semestre de mobilité professionnelle s'effectue sur la base d'une convention de stage et nécessite la définition d'un cahier des charges. Il peut s'effectuer en France ou à l'étranger, dans une entreprise, une administration, une OIG, une ONG, etc. Comme tout stage, cette expérience professionnelle est supervisée par un tuteur dans la structure d'accueil et un enseignant référent ; elle donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage.

INFOS CLÉS

Mobilité académique :

Sophie CESSSES
Bureau MD218
05.61.11.56.85

Mobilité professionnelle :

Véronique PRATI
(L-M-M-J)
Bureau MD219
05.61.11.56.84

scolarite3@sciencespo-toulouse.fr